



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 mai 2022

### **PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES À PROXIMITÉ DE SITES INDUSTRIELS SITUÉS À PIERRE-BÉNITE**

Suite à la publication d'une enquête journalistique indiquant la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) aux alentours de la plate-forme industrielle de Pierre-Bénite, les services de l'État ont déployé plusieurs actions complémentaires relatives à la présence de ces substances dans ce secteur, comme ils s'y étaient engagés.

Des contrôles des eaux du Rhône et des rejets des industriels Arkema et Daikin, dont certains inopinés, sont réalisés par la DREAL, avec l'appui de laboratoires agréés, depuis mars dernier. Les premiers résultats d'analyses d'une partie des rejets incriminés montrent que les concentrations en 6:2 FTS (acide-2-perfluorhexylethane-1-sulfonique, qui est le principal PFAS utilisé par l'exploitant) dans les rejets aqueux du site Arkema sont du même ordre de grandeur que celles présentées par l'enquête journalistique. Néanmoins la DREAL ne dispose pas de la méthodologie détaillée utilisée lors de cette enquête, qui mérite d'être expertisée. Elle est en attente des prochains résultats des contrôles qu'elle a diligentés. Ils seront rendus publics au fur et à mesure de leur interprétation et de leur validation.

Par ailleurs, le préfet de région signera et publiera prochainement des arrêtés prescrivant une surveillance renforcée des PFAS dans les process des usines Arkema et Daikin et leurs rejets liquides, avec une transmission périodique des bilans à l'inspection des installations classées. Ces arrêtés permettront de mieux comprendre les flux de substances et donc de mieux lutter contre les contaminations. Une phase contradictoire préalable, prévue par la réglementation, est en cours.

À une échelle plus large, les services de l'État préparent la déclinaison pour juin 2022, sur le bassin Rhône-Méditerranée, de l'arrêté du 26 avril 2022 du ministère de la Transition écologique complétant les substances dangereuses à surveiller dans les masses d'eau (dont les PFAS). Le réseau de contrôle compte plus de 420 stations sur le bassin, permettant de surveiller l'état qualitatif et quantitatif de l'eau de surface, des sédiments et des nappes souterraines. Sans attendre cette évolution réglementaire récente, des campagnes de mesure de 14 PFAS (dont leurs produits de dégradation PFOA et PFOS) sont menées à titre expérimental depuis 2017. Elles ont permis de détecter au moins une fois une partie de ces composés, dans plus de la moitié des stations de contrôles du bassin, principalement dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA au niveau des zones urbaines et industrielles. Les services de l'État sont mobilisés pour faire baisser ces substances dans les milieux aquatiques, notamment dans le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de mars 2022, qui cible particulièrement les territoires les plus émetteurs du bassin tels que la vallée de la chimie.

## **Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Kamel AMEROUCHE  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69